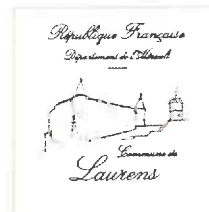


DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE COMMERCIAL

Conformément aux dispositions de l'arrêté municipal N°G2025/13 du 16 septembre 2025, le démarchage à domicile et les démarches visant l'établissement de contrats de vente ou de prestations de services conclus en dehors d'un établissement commercial sont autorisés sur le territoire de la commune de Laurens



Sous réserve que la société, l'entreprise ou l'association effectue, quinze jours calendaires au plus tard avant ladite démarche, une déclaration auprès du Maire de la commune, accompagné des documents demandés page 2. Le démarchage ne pourra commencer qu'après accord écrit de la Mairie.

LA PRÉSENTE DÉCLARATION N'AUTORISE EN AUCUN CAS LE MANDATAIRE À SE DÉCLARER ACCRÉDITÉ PAR LA COMMUNE POUR DÉMARCHER LES PARTICULIERS.

DÉCLARANT

Dénomination sociale : _____

Numéro de SIREN : _____

Adresse complète : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Téléphone portable : _____ Mail : _____

DÉMARCHAGE

Objet du démarchage : _____

Période du : _____ au _____ inclus

DÉMARCHEURS

Prénom : _____ Nom : _____

Immatriculation du véhicule : _____ Secteur : _____

Téléphone portable : _____ Mail : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Immatriculation du véhicule : _____ Secteur : _____

Téléphone portable : _____ Mail : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Immatriculation du véhicule : _____ Secteur : _____

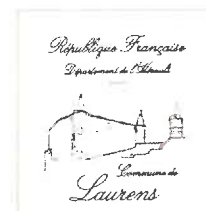
Téléphone portable : _____ Mail : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Immatriculation du véhicule : _____ Secteur : _____

Téléphone portable : _____ Mail : _____

DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE COMMERCIAL



Cette déclaration doit être retournée complétée et signée ; accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives énoncées ci-après, au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date projetée du début du démarchage (la date de réception faisant foi) :

- > En mains propres, auprès de la Mairie de Laurens
1 rue du Château - 34480 Laurens ;
- > Par courrier postal (*Lettre Recommandée avec Accusé de Réception impérativement*) adressé Mairie de Laurens

1 rue du Château 34480 Laurens;

- > Ou par courrier électronique à l'adresse :
accueil@mairie-laurens.fr ou
police-municipale@mairie-laurens.fr

Accompagnée des pièces suivantes :

- > Copie d'un extrait K-Bis de l'entité déclarante ;
- > Copie des cartes professionnelles des agents intervenants ;
- > Immatriculation des véhicules utilisés pour circuler sur la commune ;
- > Objet et durée du démarchage envisagé.

LE DÉCLARANT

Date de déclaration : _____

Signature

COMMUNE DE LAURENS

Date de réception : _____

Cachet

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la Mairie de Laurens pour le respect des règles de la vente à domicile appelé "porte à porte" qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de services. Elles sont conservées durant une année. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits nous vous invitons à contacter la Mairie de Laurens par mail à accueil@mairie-laurens.fr ou par voie postale à Mairie 1 rue du Château 34480 Laurens. Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés après nous avoir contactés vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.